

Séance du samedi 18 octobre 2025

Date de la convocation: 13/10/2025

Membres en
exercice : 14

Présents : 8

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit octobre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Michèle MATHIEU par Jean-Jacques DEBIEVE,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Thomas HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents: Richard DETHYRE

VENTE AUX ENCHERES DE MAISONS - (D 2025 061)

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune est en capacité de vendre deux biens fonciers bâtis lui appartenant, les diagnostics ayant été réalisés. Il propose que la maison sise au 26B, rue de la Fontaine et celle sise au 1, Chemin de Magny fassent l'objet d'une procédure de vente aux enchères.

Après échange avec le Conseil municipal, ce dernier retient la possibilité que celle sise au 1, Chemin de Magny fasse l'objet d'une procédure de vente de gré à gré avec un acheteur identifié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de vendre aux enchères la maison sise au 26B, rue de la Fontaine avec un prix de réserve de 35 000 euros.

DECIDE de vendre de gré à gré à un particulier la maison sise au 1, Chemin de Magny pour un montant forfaitaire de 15 000 euros.

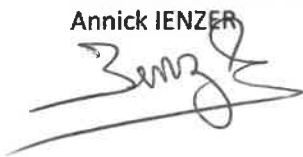
CHARGE le Maire de lancer les procédures correspondant à ces deux décisions.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

